



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle
Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage
et de la formation professionnelle continue
DGESCO A2-2
N° DGESCO-D2022-012952
Affaire suivie par :
Mikaël Colombo
Tél : 01 55 55 36 29
Mél : mikael.colombo@education.gouv.fr
107 rue de Grenelle
75007 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **30 DEC. 2022**

Le ministre de l'éducation nationale,
et de la jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de
région académique,

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : organisation du jury du concours de chefs-d'œuvre de la fondation Colbert

Annexes : courrier aux rectrices et recteurs de régions académiques du président du jury du concours de chefs-d'œuvre de la fondation Colbert, règlement du concours de chefs-d'œuvre de la fondation Colbert

La Fondation Colbert-Institut de France organise un concours national de chefs-d'œuvre ouvert aux élèves et apprentis des classes de terminale professionnelle et de dernière année du CAP de toutes les spécialités. Au travers de ces chefs-d'œuvre, la Fondation Colbert souhaite reconnaître les valeurs d'excellence, encourager la fierté et susciter l'émulation des élèves engagés dans la voie professionnelle.

Pour sa première édition en 2021, le concours a permis la mise en valeur du chef-d'œuvre des élèves de CAP. L'édition 2022 a vu l'élargissement du concours aux chefs-d'œuvre de baccalauréat professionnel, ainsi qu'une augmentation significative du nombre de dossiers déposés. Celui-ci est passé de 28 en 2021 à 98 en 2022.

Le calendrier du concours national pour l'édition 2023 est le suivant :

- Inscription en ligne via le dépôt du dossier de candidature du 3 avril au 22 avril 2023 ;
- Sélections régionales et tenue de jurys en régions académiques du 2 mai au 15 juin ;
- Remontée des lauréats régionaux éligibles au concours national le 15 juin ;
- Réunion du jury national final le 5 juillet 2023 ;
- Remise des prix à l'Institut de France le 5 octobre 2023.

Le concours est ouvert à l'ensemble des élèves et apprentis de terminale CAP et de baccalauréat professionnel dans toutes les spécialités, des lycées publics et privés sous contrats, des établissements régionaux d'enseignement adapté, ainsi que des centres de formations d'apprentis.

Les sélections régionales : éléments opérationnels de l'organisation en régions académiques

- Constitution et rôle du jury de région académique

Comme l'année dernière, une étape de sélection régionale sera organisée, pour laquelle il convient donc de constituer rapidement un jury dans chaque région académique.

Ces jurys seront composés de personnels de l'Éducation nationale et délibéreront en liaison avec un représentant désigné par la Fondation Colbert.

Il sera possible, en fonction des champs des diplômes proposés en région académique, d'associer par exemple les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les directions régionales des affaires sanitaires et sociales, ou tout autre service pertinent, à la composition des jurys.

Chaque jury sera en charge de remettre huit prix, quatre pour les CAP et quatre pour les baccalauréats professionnels : art, commerce, industrie et engagement.

Les chefs-d'œuvre devront, pour être primés, rencontrer une ou plusieurs thématiques de l'héritage Colbert : le commerce, les arts, l'industrie, les sciences, la forêt, la mer, la protection sociale, la valorisation de l'environnement. Ils s'inscriront dans les valeurs historiques portées par la Fondation : l'entreprise, l'innovation et les traditions, le lien avec le territoire, l'engagement citoyen et le souci des personnes.

Les huit lauréats ou équipes lauréates des concours de niveau régional seront récompensés d'un prix et présenteront en personne leur chef-d'œuvre lors d'une réception organisée en présence de représentants de la Fondation Colbert.

- Éléments pour l'envoi du dossier

L'inscription au concours se fait par l'envoi du dossier à l'adresse suivante : chefsdoeuvre@fondationcolbert.fr. Le dossier doit être constitué d'un seul document PDF qui regroupe les documents listés sur la page <https://www.fondationcolbert.fr/concours-de-chef-doeuvre/> dans le paragraphe « composition du dossier de candidature ».

Le nom du fichier PDF envoyé devra respecter le formalisme suivant :

CAP ou BACPRO_nom du lycée_nom_de_la_commune_region academique.pdf

Par exemple le nom du fichier envoyé par des élèves de CAP du lycée Colbert de Marseille portera le nom suivant : CAP_lycée_Colbert_Marseille_Provence_Alpes_Côte_Azur.pdf

Chaque dossier devra comprendre les civilités, nom, prénoms, établissement et académie de chaque élève impliqué, indiqués de manière claire dans la lettre de candidature.

- Désignation de référents académiques

Des référents ont été désignés pour chaque région académique l'an dernier afin de mettre en place la phase de sélection régionale. Merci de nous informer avant le 13/01/2022 de tout changement de référent aux adresses suivantes, ou pour les territoires d'outre-mer de la désignation de vos référents :

francoise@colbert.fr

c.lavenir@colbert.fr

mikael.colombo@education.gouv.fr

Les référents seront conviés à des réunions en visio-conférence afin de préciser les attendus, le règlement du concours et ses différentes étapes.

- Matériel de promotion du concours :

Les régions académiques et les vice-rectorats seront, dans le courant de l'année scolaire, destinataires de colis contenant des affiches à destination des établissements. Les élèves de la section de baccalauréat réalisation de produits imprimés et plurimédias du lycée César Baggio à Lille associés aux élèves de la section de baccalauréat professionnel logistique du lycée du Pays de Condé à Condé-sur-l'Escaut produisent actuellement les affiches et préparent les colis à destination de chaque établissement. Leur engagement au titre de la réalisation de leur chef-d'œuvre permettra de réduire au strict minimum l'engagement logistique de vos services.

Nous vous remercions d'assurer la diffusion des colis aux établissements destinataires.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue

Tél : 01 55 55 22 36 29

Mél : mikael.colombo@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07